

Burundi : Appel urgent pour Floriane Irangabiye condamn e   dix ans de prison

FIDH, 22/02/2024 APPEL URGENT - D fenseurs des droits humains BUR 001 / 0823 / OBS 032.1 Condamnation / D tention arbitraire / Harc lement judiciaire Burundi / 21 f vrier 2024 L Observatoire pour la protection des d fenseurs des droits humains, un partenariat de la F d ration internationale pour les droits humains (FIDH) et de l Organisation mondiale contre la torture (OMCT), a re su de nouvelles informations et vous prie d intervenir de toute urgence concernant la situation suivante au Burundi.

Nouvelles informations : L Observatoire a  t  inform  par Ensemble pour le Soutien des D fenseurs des Droits Humains en Danger (ESDDH) et SOS-Torture Burundi de la confirmation de la condamnation en cassation, et de la poursuite de la d tention arbitraire de Floriane Irangabiye, journaliste, chroniqueuse et animatrice sur Radio Igicaniro, un m dia en ligne de r fugi s burundais qui diffuse des commentaires critiques et des d bats sur la politique et la culture burundaises. Le 13 f vrier 2024, la Chambre de Cassation de la Cour Supr me du Burundi a confirm  le verdict rendu par la Cour d appel de Bujumbura le 2 mai 2023, condamnant Floriane Irangabiye   dix ans de prison et une amende d un million de francs burundais (environ 317 Euros) pour    atteinte   l int grit  du territoire national   611 du Code p nal burundais). Cette d cision peut faire l objet d une demande de r vision adress e par les avocats de Floriane Irangabiye   la Ministre de la justice et garde des sceaux qui, par la suite, pourrait instruire le Procureur g n ral de la R publique   la saisine de toutes les chambres r unies au sein de la Cour supr me, sur la base des articles 160 et suivants de la loi organique n 1/21 du 3 ao t 2019 portant modification de la loi r gissant la Cour Supr me. Au moment de la publication de cet Appel Urgent, Mme Irangabiye est toujours d tenue   la prison de Bubanza.

L Observatoire rappelle que Floriane Irangabiye a  t  arr t e le 30 ao t 2022   Matana, dans le Sud du Burundi, par des agents du Service national du renseignement (SNR), alors qu elle  tait entr e dans le pays depuis le Rwanda o  elle r sidait, pour assister   des fun raillles. La journaliste a  t  emmen e au si ge du SNR   Bujumbura, o  elle a subi une semaine d interrogatoires avant d  tre plac e sous mandat d arr t le 8 septembre 2022 et d  tre transf r e   Mpimba   Bujumbura. Le 22 septembre 2022, Floriane Irangabiye a  t  transf r e sans raison pr cise   la prison de Muyinga,   200 kilom tres de Bujumbura o  r side sa famille, o  son  tat de sant  n cessa de se d grader de sa d tention arbitraire et o  elle a  t  victime de menaces qui ont fait craindre pour sa s curit . Le 17 novembre 2022, Floriane Irangabiye a  t  officiellement inculp e par le Tribunal de Grande Instance de Mukaza pour    atteinte   l int grit  du territoire national  . Il lui est notamment reproch  d effectuer fr quemment des aller-retours entre le Burundi, pr tendument afin de r colter des informations dans le but de d stabiliser l ordre public, d avoir anim  une mission sur la radio Igicaniro en ao t 2022 incitant la population   mener un mouvement insurrectionnel similaire   ce qui s  est pass  en 2015, et d avoir particip    diverses r unions organis es par la soci t  civile burundaise. Le 2 janvier 2023, le Tribunal de Grande Instance de Mukaza a condamn  Floriane Irangabiye   dix ans de prison et une amende d un million de francs burundais (environ 317 Euros) pour    atteinte   l int grit  du territoire national  , condamnation confirm e par la Cour d appel de Mukaza le 2 mai 2023. Le 13 juin 2023, les avocats de Floriane Irangabiye se sont pourvus en cassation contre cette d cision. Le 29 octobre 2023, cinq mois apr s la demande de ses avocats, Floriane Irangabiye a  t  transf r e   la prison centrale de Mpimba   Bujumbura, puis le lendemain   la prison de Bubanza,   40 km au nord-ouest de Bujumbura, afin de pouvoir  tre suivie m dicale de mani re ad quate et d  tre plus proche de sa famille.

L Observatoire d nonce la d tention arbitraire et la lourde condamnation de Floriane Irangabiye, qui ne semblent viser qu  la sanctionner pour l exercice l gitime de son droit   la libert  d expression et pour ses prises de position en faveur des droits humains, et appelle les autorit s du Burundi   la lib rer imm diatement. L Observatoire appelle en outre les autorit s burundaises   garantir le respect du droit   la libert  d expression, tel que consacr  dans plusieurs instruments internationaux de droits humains, et notamment   l article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Actions requises : L Observatoire vous prie de bien vouloir  crire aux autorit s burundaises en leur demandant de :
   Garantir en toutes circonstances l int grit  physique et le bien- tre psychologique de Floriane Irangabiye, et de l ensemble des d fenseur s des droits humains au Burundi ;
   Proc der   la lib ration imm diate et inconditionnelle de Floriane Irangabiye et de l ensemble des d fenseur s des droits humains arbitrairement d tenus es au Burundi ;
   Abandonner toutes les charges   l encontre de Floriane Irangabiye ;
   Mettre un terme   toute forme de harc lement subi par Floriane Irangabiye et de l ensemble des d fenseur s des droits humains au Burundi afin qu ils et elles puissent mener leurs activit s quotidiennes et de d fense des droits humains librement et sans entrave, ni crainte de repr sailles ;
   Garantir en toutes circonstances le droit   la libert  d expression dans le pays, tel que consacr  par l article 31 de la Constitution burundaise ainsi que par le droit international des droits humains, et en particulier par l article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Adresses :
   Mme Domine Banyankimbona, Ministre de la Justice, Email : info@justice.gov.bi, minjustice.burundi@gmail.com, Twitter : @MiniJustice_BDI
   M. Martin Ninteretse, Ministre de l Int rieur, du d veloppement communautaire et de la s curit  publique, Burundi. E-mail : infos@securitepublique.gov.bi
   M. Sixte Vigny Nimuraba, Pr sident de la Commission Nationale Ind pendante des Droits de l Homme, Burundi, E-mail : cnidh@cnidh.bi
   Mme Elisa Nkerabirori, Ambassadrice, Mission permanente de la R publique du Burundi aupr s des Nations unies   Gen ve, Suisse. Email : mission.burundi217@gmail.com
   M. Th rence Ntahiraja, Ambassadeur du Burundi   Bruxelles, Belgique. Email : ambassade.burundi@gmail.com
 Pri re d  crire  galement aux repr sentations diplomatiques du Burundi dans vos pays respectifs. *** Paris-Gen ve, le 21 f vrier 2024

Merci de bien vouloir informer l Observatoire de toutes les actions entreprises en indiquant le code de cet appel. L Observatoire, partenariat de la FIDH et de l OMCT, a vocation   prot ger les d fenseurs des droits de l Homme victimes de violations et   leur apporter une aide aussi concr te que possible. La FIDH et l OMCT sont membres de ProtectDefenders.eu, le m canisme de l Union europ enne pour les d fenseurs des droits de l Homme mis en  uvre par la soci t  civile internationale. Pour contacter l Observatoire, appeler La Ligne d Urgence :
   E-mail : alert@observatoryfordefenders.org
   Tel FIDH : +33 1 43 55 25 18
   Tel. OMCT : +4

